

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE MONTANT, LE SUPPLÈMENT ET LES AUGMENTATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 4 décembre, de la motion de l'honorable M. Munro: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, depuis que nous vivons sous le régime Trudeau de gouvernement libéral, on a vu appliquer, avec certaines variations intéressantes, la technique traditionnelle du parti libéral qui consiste à donner au pauvre les miettes de la table du riche. Aux jours du régime Pearson, ou de celui de M. St. Laurent ou de McKenzie King, les miettes étaient simplement jetées de la table sans grand fracas chaque fois que la pression des circonstances le nécessitait pour que le gouvernement se maintienne au pouvoir. Cependant, sous le régime actuel, nous avons constaté quelques variations intéressantes de cette technique.

C'est peut-être qu'il existe au pays une attitude qui ne tolérera plus l'ancienne philosophie de la charité, et dès lors les miettes doivent être enveloppés avec de nouvelles techniques. A mon avis, nous en avons eu un exemple dans le dépôt à la Chambre du Livre blanc, et maintenant, au lieu de simplement jeter les miettes sur le plancher, il faut qu'elles se présentent sous forme de joli cadeau dans un beau livre blanc avec une couverture bleue afin de les rendre un peu plus acceptables. Il faut qu'il s'y ajoute une intéressante nouvelle épice appelée démosubvention. C'est le sujet du débat d'aujourd'hui. Nous avons ce colis présenté sous forme de joli cadeau et intitulé «La sécurité de revenu au Canada». Naturellement, il contient quelque 60 pages de phrases plutôt ronflantes, de tableaux statistiques et du genre de choses que nous associons généralement aux livres blancs. Comme introduction à mon discours en deuxième lecture du bill C-202, j'aimerais citer un ou deux brefs passages tirés du Livre blanc qui commence ainsi:

Un des objectifs des Canadiens, à mesure qu'ils s'efforcent de se créer un meilleur milieu social et naturel, est de s'assurer que chacun dispose d'un revenu suffisant.

Le Livre blanc poursuit en déclarant que l'objectif principal de la politique gouvernementale des années à venir est la mise en œuvre d'un revenu garanti comme moyen fondamental de lutte contre la pauvreté. Après avoir lu ces mots ronflants, j'ai été particulièrement intéressé par le discours prononcé la dernière fois que nous avons discuté de cette mesure, par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) qui a je crois puisé dans cette introduction l'idée maîtresse de son discours. Ainsi qu'en fait foi le harsard du 4 décembre à la page 1772, le député déclarait ce qui suit à l'égard des modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse dont nous sommes saisis.

Pour moi, un revenu garanti est une chose inévitable au Canada, à l'époque de progrès technologiques que nous traversons et qui durera encore assez longtemps.

[M. l'Orateur.]

On peut dire que c'est une phrase typiquement libérale. Tôt ou tard, il nous faudra instaurer un programme global et intégré du revenu garanti, d'application uniforme.

Puis il déclare plus loin:

Si nous voulons discuter de la chose, il nous faut reconnaître que notre culture souffre encore aujourd'hui d'un reste ou d'un reliquat de l'époque où on estimait bon de travailler et mauvais d'être en chômage, d'être paresseux ou de ne pas travailler.

Il évoque ensuite l'effort fait par le gouvernement en vue d'un revenu annuel garanti comme moyen fondamental de lutte contre la pauvreté et déclare:

Si nous accordons un revenu garanti à tout le monde, il faut savoir jusqu'où nous sommes disposés à aller. Si nous fixons un montant trop élevé, nous devons alors modifier littéralement notre conception. Je ne crains pas de modifier ma conception de la vie. Il se peut fort bien que le temps soit venu, en une ère moderne, de changer d'attitude et d'envisager les choses autrement.

Ayant préfacé ses remarques par un renvoi à l'introduction du Livre blanc, et ayant loué l'idée que nous devions songer à modifier nos attitudes culturelles envers toute la question du travail et de ses rapports avec le revenu, le député de Lanark-Renfrew-Carleton fait ensuite volte-face, comme je prétends que le gouvernement l'a fait, et revient directement à l'ancienne philosophie de l'aumône. En effet, après avoir évoqué la portée principale de la technique du revenu garanti, le Livre blanc poursuit en disant que le nouvel état de choses sera suivi d'une modification de la politique des paiements universels, aux termes d'une loi modifiée sur la sécurité de la vieillesse. Évidemment, c'est là le sujet du bill dont nous sommes saisis.

En examinant ce bill, nous constatons qu'il ne comporte aucun emballage de fantaisie et aucun assaisonnement. Ce n'est qu'un simple bill ordinaire, imprimé comme d'habitude en noir sur blanc, et dépourvu des ornements du document bleu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a déposé à la Chambre et que les Canadiens attendaient en retenant leur souffle depuis le début de l'ère Trudeau. Trop souvent, le Parlement a l'impression, devant la réalité du gouvernement libéral, de retomber brusquement sur terre et de devoir s'accommoder des propositions simples que le parti libéral lui soumet.

• (3.40 p.m.)

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton dit que le principe du bill est bon, et naturellement je crois qu'on devrait immédiatement se demander pourquoi il le pense. Je pourrais aussi rappeler ce qu'il a dit l'autre jour au sujet de la valeur du principe du bill, et faire ressortir qu'après avoir parlé d'évolution de nos attitudes culturelles à l'égard du travail, élément nécessaire de la vie, il a ajouté que le principe du bill est bon parce qu'il indique l'obligation que nous avons, dans notre société, d'aider ceux qui sont vraiment pauvres et ne peuvent s'aider eux-mêmes. Je suppose que personne ici ne nierait notre responsabilité, individuellement et comme groupes de citoyens, de faire de temps à autre quelque chose pour aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes. Nous en tenons compte lorsqu'il s'agit des très jeunes, et des infr-